



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2021-037

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

# Sommaire

## **Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

/

53-2021-03-30-00002 - Arrêté portant organisation des services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) à compter du 1er avril 2021 (2 pages) Page 3

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

53-2021-03-30-00002

Arrêté portant organisation des services de la  
direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations (DDETSPP) à compter du 1er avril  
2021



# PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

30 MARS 2021

## Arrêté du portant organisation des services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

Le préfet de la Mayenne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

Vu le décret du Président de la République du 17 février 2021, portant nomination de M. Xavier LEFORT, en qualité de préfet de la Mayenne,

Vu la convention du 6 février 2020 de délégation de gestion par le préfet de la Mayenne des missions de concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) auprès du préfet de la Sarthe,

Vu la convention du 19 février 2020 relative à la mise à disposition de fonctionnaires de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) exerçant leurs fonctions à la direction départementale de la protection des populations de la Sarthe auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne,

Vu l'accord du préfet de région des Pays de la Loire en date du 24 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale (CAR),

Vu l'avis du comité technique (CT) de la DDCSPP en date du 11/02/2021,

Vu l'avis du comité technique des services déconcentrés de la Direccte (CTSD) en date du 12/03/2021,

Vu la proposition du préfigurateur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) regroupe les services et les agents affectés à la DDCSPP et à l'UD-Direccte au 31 mars 2021. Elle est organisée de la manière suivante : une direction, composée d'un directeur et de deux directeurs adjoints, de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, de 12 services regroupés en 3 pôles, ainsi que de 7 antennes dans les abattoirs du département.

Elle exerce, sous l'autorité du préfet de la Mayenne, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail placés sous l'autorité du Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), les attributions définies aux articles 4 et 5 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié.

L'organisation détaillée de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est fixée comme suit :

- pôle Protection des Populations
  - le service vétérinaire - qualité et sécurité de l'alimentation (inclut les 7 antennes en abattoir)
  - le service vétérinaire - santé et protection animales
  - le service concurrence, consommation et répression des fraudes
  - le service protection de l'environnement – installations classées
  - la mission technique transversale
- pôle Solidarités, Emploi et Entreprises
  - le service asile, intégration et lutte contre la pauvreté
  - le service protection juridique et sociale
  - le service hébergement et accès au logement
  - le service accès à l'emploi
  - le service accompagnement des mutations économiques
- pôle Travail
  - le service renseignements législation du travail, section centrale travail
  - l'unité de contrôle de l'inspection du travail

**Article 2** : La convention de délégation de gestion par le préfet de la Mayenne des missions de concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) auprès du préfet de la Sarthe en date du 6 février 2020 demeure en vigueur, nonobstant la nouvelle dénomination de la direction.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral n° 2010-P-08 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne et toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,



Xavier LEFORT